

## **Le développement de la microfinance en Haïti : un bref aperçu historique**

Revue Recherche Etude et Développement, vol. 5, numéro 1 : ... - ...

Bénédictine PAUL, Alix DAMEUS, Lionel FLEURISTIN, Département d'Economie et Développement Rural, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, Université d'Etat d'Haïti (FAMV/UEH)

---

### **RESUME**

La microfinance haïtienne est peu étudiée. Il y a peu de recherches scientifiques menées dans le secteur de l'économie nationale. Pourtant, ce dernier occupe une place désormais importante dans l'économie nationale. Le présent article vise à contribuer à pallier cette lacune. Il propose un point de départ pour les recherches futures, appelées à être menées tant par des étudiants que par des chercheurs confirmés. Les praticiens pourront se retrouver, espérons-nous, dans notre découpage de l'histoire récente de la microfinance haïtienne en quatre phases et deux cycles d'expansion dont le dernier n'est pas encore achevé.

### **Microfinance Development in Haiti: A brief history**

### **ABSTRACT**

The Haitian microfinance is not well documented. There are few scientific researches on this national economic sector. Nevertheless, this sector plays an important role in the economy. This article aims to contribute in filling this gap. It proposes a starting point for future researches that will be done either by students or by researchers. And, as we hope, practitioners also will find themselves around our presentation of the recent history of the Haitian microfinance into four phases and two cycles of expansion, the last one is not finished yet.

---

### **INTRODUCTION**

Entendue comme la provision de services financiers de petite taille à des populations pauvres et/ou exclues, la microfinance a été plébiscitée comme outil de développement dans les pays pauvres ou encore comme une innovation dans les politiques de développement (2, 4, 13, 23, 36). Durant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment à partir des années 1980, la microfinance a connu une expansion considérable dans les pays en développement (22). Sans être la panacée dans les stratégies de développement, face à l'inégalité et l'exclusion financière caractéristique de ces pays, elle constitue incontestablement une réponse appropriée (11, 16, 26, 42). Du moins, elle s'est établie comme un secteur à part entière dans le système financier de ces pays (18).

Encore aujourd'hui, la microfinance occupe une place de choix dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (12, 28), même si sa capacité effective à réduire la pauvreté alimente encore bien des débats (14, 19, 20). Dans le cas d'Haïti, plusieurs auteurs ont tenté de faire une présentation de cette branche de la finance (8, 25, 44, 45). Mais il manque un compte rendu permettant aux étudiants et aux chercheurs intéressés par la question d'avoir une vue d'ensemble du secteur, à partir de son développement en Haïti. Notre argumentation remontera à partir de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Car même si, dans la société haïtienne le besoin de financement en milieu rural s'est fait sentir dès la fondation de la nation en 1804 (10), les interventions significatives ne datent que de la période récente, puisque pendant l'occupation américaine du pays de 1915 à 1934, la question du financement pour le monde rural ne semble pas avoir fait l'objet d'attention particulière. Cet article se propose de contribuer à une meilleure compréhension du secteur à travers un découpage de son évolution

dans le temps.

### **Matériels et Méthodes**

La mise en œuvre de ce travail a fait intervenir à la fois la recherche documentaire, la consultation des statistiques présentées par les acteurs tant nationaux qu'internationaux mais aussi de nombreuses consultations d'experts permettant de vérifier et conforter les arguments avancés. Après la collecte des données, une présentation séquentielle a été adoptée. Cette méthodologie permet de saisir rapidement les grands moments du développement du secteur.

Du point de vue de la terminologie, l'emploi de l'expression « organisations de microfinance » ou OMF a été préféré à celle d'« institutions de microfinance » ou IMF couramment utilisée mais ne respectant pas les développements théoriques de l'institutionnalisme. Nous rappelons que l'institutionnalisme s'est imposé depuis peu comme un nouveau *mainstream* dans les sciences humaines et sociales (17). D'après le prix Nobel Douglass Cecil North, les institutions se distinguent des organisations. Les institutions sont les règles du jeu et, les individus et les organisations sont les joueurs. Les institutions sont fabriquées par les individus dans les organisations (27). Elles visent la structuration et la répétitivité des interactions entre les acteurs (28). Elles ne peuvent être confondues avec les organisations (30). Aussi, les entités organisationnelles qui offrent des services microfinanciers sont des organisations. D'ailleurs, il a été démontré que ces organisations sont productrices d'institutions (30).

### **Résultats et Discussions**

Les résultats de notre recherche sur le développement de la microfinance sont présentés en quatre périodes. Pour mieux situer le contexte du développement de ce secteur en Haïti, il nous a paru utile de présenter d'abord les effets limités des interventions publiques de financement rural en Haïti. C'est de ces expériences inefficaces que la microfinance allait profiter pour s'installer en tant qu'alternative financière dans le pays. Comme tout développement financier, cet historique est ponctué par une crise en 2000-2002 qui a marqué la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle phase d'expansion.

#### ***L'inefficacité des interventions publiques de financement agricole et rural***

Les débuts de la microfinance coïncident avec les interventions publiques de financement agricole et rural en Haïti dont les effets limités ont probablement incité à des initiatives privées. Durant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les deux principaux acteurs publics de financement étaient : la banque centrale, Banque de la République d'Haïti (BRH), ci-devant Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) et le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR).

#### ***Les interventions de financement rural de la banque centrale***

Des années 1950 à 1980, les interventions de la BRH se sont effectuées successivement à travers l'Institut Haïtien de Crédit Agricole (IHCAI) en 1951, l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) en 1961 et la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI) en 1984.

En 1951, les recommandations d'une mission technique des Nations-Unies réalisée en 1948 allaient être mises en application sous la direction du Service Coopératif Interaméricain de Production Agricole (SCIPA). Cette mission recommandait la création d'une banque de développement agricole et l'encouragement de la formation de coopératives qui serviraient à contrôler le crédit agricole.

Ainsi en 1952, a été inauguré L'IHCAI, administré par la BRH. L'institut avait un rôle multiple. Il devait « aider à l'augmentation de la production des denrées alimentaires, favoriser l'extension des cultures et des industries d'exportation, le développement de la production d'articles importés, l'introduction de techniques modernes dans la production agricole et industrielle, la création et le développement de caisses de crédit, fournir toute aide technique et financière susceptible de contribuer au développement économique » (21).

L'IHCAI n'a pas fait long feu. Mis en difficulté quelques années après sa création, il a cessé de fonctionner en 1959. En fait, l'IHCAI n'a pas pu toucher les petits producteurs ruraux à cause de sa distance physique et institutionnelle du milieu rural. A la suite de cet échec, les décennies suivantes, marquées par un nouveau contexte économique et politique, furent une période d'extension du crédit agricole en Haïti. On a alors assisté à la création de l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) en 1961.

Dès sa création, l'IDAI concentra ses activités sur la filière coton. Son champ d'action était situé aux Gonaïves où il a mis en place un système de crédit supervisé ainsi que l'établissement d'une filature. En 1973, avec la modification de sa charte, l'IDAI diversifia ses produits financiers ainsi que sa clientèle et les cultures qu'il finançait. En réalité, il visait d'abord l'agriculture irriguée. Aussi, le riz s'est établi rapidement comme son premier objet de crédit. Bien que plus tard, il intervint dans le financement de l'agro-industrie, le crédit au secteur des huiles essentielles et à la beurrerie du Sud, ses performances furent très faibles.

L'IDAI a tout de même fait mieux que l'IHCAI. Il a ouvert des bureaux en province et adopté des règles de crédit plus adaptées à la réalité rurale. Par exemple, les titres de propriété n'ont plus été exigés comme garantie, ce qui lui permit de toucher des petits producteurs ruraux. Visant à l'amélioration des conditions de production, il mit en place un crédit supervisé incluant un accompagnement technique lié au crédit. Mais le coût de cet accompagnement était exorbitant. Dans les années 1970, les frais d'administration représentaient 17 fois le volume des prêts, ce qui entraîna la fin de l'expérience. Au milieu des années 1970, le prêt moyen de l'IDAI ne dépassait pas les 130 Gourdes alors que ses frais d'administration dépassaient de dix-sept fois le volume des prêts (35). L'IDAI a cessé ses activités en 1980, un autre organisme, version restructurée et améliorée de ce dernier, le remplaça en 1984.

#### *Les interventions du MARNDR*

En 1956, le MARNDR créa le Bureau de Crédit Rural Supervisé (BCRS) qui fut remplacé en 1959 par le Bureau de Crédit Agricole (BCA).

Le BCRS avait pour objectif de pallier les insuffisances des organisations bancaires. Il s'adressait aux exclus de ces dernières. Il s'est inscrit dans une approche très normative de l'évolution du milieu rural développée par les ingénieurs du MARNDR. Le crédit alloué était un outil au service de la modernisation de l'exploitation agricole. Cette approche, en dépit de son caractère normatif qui conduisit à l'exclusion de fait d'une part très majoritaire des producteurs ne répondant pas aux critères définis (notamment la taille des exploitations), s'ancrait dans une prise en compte plus importante de la réalité rurale que les banques. Le BCRS défendait en effet une exploitation familiale intégrée, conforme à la pratique. Cependant, son niveau de technocratie pourrait l'avoir rendu inefficace. La faiblesse des réalisations du BCRS en termes de crédits entraîna la création du BCA.

L'action du BCA s'est d'abord matérialisée dans le cadre de projets intégrés qui ont assuré le

développement du fonds de crédit. À partir du milieu des années 1960, il a mis en œuvre une innovation majeure avec les sociétés agricoles de crédit (SAC). Les SAC étaient de petits groupes de 7 à 15 emprunteurs faisant figure de précurseurs des crédits de groupe que nous trouvons actuellement dans la microfinance. La SAC a été conçue comme un lieu de gestion collective et d'apprentissage pour une évolution éventuelle vers la coopérative par l'agrégation de plusieurs SAC. Cette formule a connu un succès certain tant du point de vue du volume de crédit que sur le plan de la qualité de remboursement. Cependant, le système s'est perverti sous la pression d'une volonté de développer trop rapidement le volume de crédit et en raison d'une instrumentalisation à des fins politiques des SAC dont les crédits seront finalement perçus comme de l'argent distribué par le pouvoir dans les années 1980. Ainsi entendu, les emprunteurs n'ont pas jugé utile de rembourser.

Après la chute de Duvalier en 1986 et une période de balbutiement, le BCA s'est orienté vers une nouvelle stratégie en agissant comme refinancier des organisations de microfinance. Cette nouvelle stratégie rencontre un succès quantitatif certain (143,7 millions de gourdes ont été affectées entre 1996 et 2002). En septembre 2002, selon un rapport du BCA, il avait accordé des prêts à 226 organisations dont 51% étaient des coopératives, 14% des ONG et 35% des associations. Ces prêts ont touché près de 148 000 bénéficiaires. Cependant, cette distribution aux sous-traitants financiers a non seulement entraîné la perte de la maîtrise de l'affectation des crédits du BCA mais aussi la réduction de l'action réelle de l'Etat dans le financement agricole (21). Cette orientation a aussi contribué à l'essor des organisations de la microfinance en Haïti. Plus récemment, en 2007, les réflexions conjointes sur la création d'une Banque Haïtienne de Crédit Rural (BHCR) reste encore un grand rêve de l'Etat. Il est souligné également que les crédits accordés par le BCA ont aussi rencontré des difficultés de remboursement.

### ***Les débuts de la microfinance en Haïti***

Comme nous venons de le voir, comme les politiques et réformes économiques menées en Haïti, les interventions publiques de financement agricole et rural n'ont pas eu les effets désirés (24). C'est dans un tel contexte que la microfinance allait se développer durant la deuxième moitié du siècle dernier. Si l'on exclut les pratiques informelles de microfinancement gratuit (*sòl*, tontines ou associations rotatives d'épargne et de crédit, AREC) et usuraire (*plàn*, bric à brac ou maison d'affaires, usuriers individuels offrant des *kout ponya*), les débuts formels de la microfinance haïtienne remonte à l'année 1937.

### ***Les débuts de la coopération microfinancière***

D'après Develtere et Fonteneau, c'est en 1937 que la première coopérative dite moderne a été créée en Haïti (10). Au lendemain de l'occupation américaine, en 1938, a eu lieu le premier congrès des Agronomes et Spécialistes de la Production Agricole et de l'Enseignement Rural (SNP&ER). On y retrouve les pionniers des services agricoles d'Haïti à savoir les Dartigue, David, Déjoie, Nicolas, Sylvain, etc.

En 1946, apparurent les deux premières caisses populaires du pays : l'une à la Vallée de Jacmel (Sud-Est du pays) et l'autre à Cavaillon (département du Sud). Ces caisses ont été structurées sur le modèle canadien des caisses Desjardins, puisqu'elles ont été créées sous l'impulsion des missionnaires canadiens. Il a fallu attendre les années 1950 pour assister à l'émergence d'un mouvement coopératif et du crédit en Haïti. En effet, comme nous l'avons vu dans l'échec des politiques de financement agricole et rural en Haïti, dès 1951 le SCIPA a encouragé la formation de coopératives de crédit agricole en Haïti. Dès l'année 1951, les Pères Oblats ont initié en tout cinq caisses populaires dans le sud du pays. En 1953, le

mouvement coopératif haïtien comptait déjà 52 caisses populaires regroupant plus de 6.000 membres.

Pressées par les Nations Unies, les autorités haïtiennes ont été amenées à former une commission chargée de travailler sur un projet de législation coopérative dès l'année 1952. Mais l'idée de coopération n'a été officialisée en Haïti qu'à partir de septembre 1953, lorsque le sénat a adopté une loi créant un Conseil National de la Coopération (CNC) rattaché au département de l'économie nationale. En même temps, le constat de l'inefficacité des interventions publiques allait amener les financeurs internationaux à privilégier les organisations de la société civile en matière de microfinancement (37).

Autrement dit, en Haïti, le développement de la microfinance est né de la demande de la population devant l'incapacité de l'Etat à mener des actions efficaces de financement et le désintéressement des banques commerciales à proposer une réponse à cette demande. Il faut dire aussi que le moteur de l'expansion de la microfinance en Haïti vient de la débrouillardise individuelle et collective de la population, exprimée dans le cadre du secteur coopératif. D'ailleurs, on constate que la création des deux premières caisses a été antérieure aux interventions publiques.

#### *L'arrivée des organisations microfinancières non-coopératives*

La première organisation de microfinance de type non-coopératif a vu le jour en Haïti avec la création de la Fondation Haïtienne de Développement (FHD) en 1979 (21). Mais, c'est au début des années 1980 que les premières organisations de microfinance non-coopératives font leur apparition dans le pays. Créée à l'initiative d'un groupe d'hommes d'affaires et appuyée par l'USAID, la FHD visait à offrir des possibilités de financement aux petites et micro entreprises n'ayant pas accès aux services du système bancaire traditionnel. Elle démarra ses activités en 1981.

En 1982, la Fondation Haïtienne d'Aide à la Femme (FHAF) démarre également ses activités de crédit destinées principalement aux commerçantes de la capitale avec le soutien de la Women's World Banking et l'Inter-American Foundation. Jusqu'à aujourd'hui, la FHD et la FHAF opèrent dans le secteur de la microfinance haïtienne.

Bien que le nombre d'OMF de type non-coopératif soit inférieur à celui de la branche coopérative, la microfinance non-coopérative est relativement très diversifiée en Haïti. Elle dispose d'un actif financier plus important et touche une plus large population. La diversification des acteurs de la branche non-coopérative va des associations locales aux organisations internationales en passant par les banques et les sociétés de droit privé. Par exemple, l'initiative des ONG a été significative. A côté de leurs activités traditionnelles, elles ont ajouté des volets crédits à destination de leurs bénéficiaires et à la création d'organisations dédiées à la microfinance. La deuxième moitié des années 1990 a été marquée par un fort développement des services microfinanciers en Haïti.

#### *La première phase d'expansion de la microfinance haïtienne*

L'expansion de la microfinance est tributaire de la libéralisation financière opérée en Haïti dans le cadre du deuxième plan d'ajustement structurel, à partir de 1995. De 1995 à 2001, nous avons assisté à une première phase d'expansion de la microfinance en Haïti. Le dé plafonnement des taux d'intérêt a permis à un certain nombre d'OMF d'assurer une plus grande rentabilité. C'est d'ailleurs à partir de cette période que les banques ont commencé à intégrer le secteur microfinancier haïtien. Par la suite, grâce aux soutiens de l'international, les

OMF se sont professionnalisées et la microfinance s'est commercialisée et transformée en secteur financier à part entière.

#### *La libéralisation financière et l'expansion de la microfinance en Haïti*

Durant les années 1990, la situation socioéconomique d'Haïti a été particulièrement perturbée par les crises politiques et les politiques économiques inefficaces (dont le deuxième plan d'ajustement structurel, PAS II). L'un des éléments du PAS II était la libéralisation financière. Celle-ci comportait le dé plafonnement des taux d'intérêt par la banque centrale en 1995. Cette libéralisation a permis aux prêteurs de pratiquer des taux d'intérêt permettant de couvrir les coûts et les risques plus élevés du microcrédit. C'est l'une des explications majeures dans la commercialisation de la microfinance en Haïti. Depuis cette libéralisation, par exemple, les banques haïtiennes allaient s'intéresser un peu plus à la microfinance.

Les crises politiques des deux dernières décennies ont marqué très fortement le contexte politique et économique haïtien. Le coup d'Etat et l'embargo de 1991 ont donné une nouvelle impulsion à la mise en place de programmes de microfinance. La disponibilité de financements de l'aide internationale et de la dégradation des conditions de vie des couches démunies urbaines favorisent le développement dans ce secteur. En même temps, l'insécurité physique et économique croissante a largement contribué à une multiplication du nombre de coopératives et un accroissement considérable de l'épargne qui leur est confiée.

A la fin des années 1990, Haïti a connu une accélération du nombre des acteurs de la microfinance. Cette accélération marque très fortement le panorama actuel du secteur. Le développement rapide de la microfinance (urbaine principalement), entre 1995 et 2000 est à lier à un ensemble de facteurs internes et externes. Sur le plan interne, les villes connaissent une forte croissance de leur population, une réduction de l'emploi dans le secteur formel et un développement du travail indépendant. L'augmentation rapide de la consommation de produits importés ouvre, d'autre part, de nouvelles opportunités de revenus dans les activités commerciales. Les importations de produits alimentaires, par exemple ont pratiquement doublé entre 1992 et 2000. En septembre 2002, environ une vingtaine d'organisations de type non coopératif sont répertoriées dans le secteur intermédiaire.

#### *L'accroissement de l'aide extérieure et la commercialisation de la microfinance haïtienne*

A partir de 1995, la microfinance haïtienne a commencé à recevoir un appui financier beaucoup plus important de la part de plusieurs organisations dont l'USAID, le DID et la Banque Mondiale. La branche coopérative, par exemple, a bénéficié d'un projet de revitalisation du mouvement coopératif en Haïti (RMCH, 1997-2004, budget : 2 277 928 dollars canadiens) financé par l'ACDI. Depuis, un plan quinquennal renouvelable d'assistance a été mise en place par l'USAID. De 1995 à nos jours, il a mis en œuvre le Programme pour la Relance de l'Economie en Transition (PRET, 1995-2000 ; Budget : 4,2 millions de dollars américains), le Financial Services Network for Entrepreneurial Empowerment (FINNET, 2000-2005 ; Budget : 10,3 millions de dollars américains), le Support to Haiti's Microfinance, Small and Medium Enterprises Sector (Haiti MSME : 07/20/2006 – 07/19/2009 ; Budget : 7 197 854 dollars américains), et depuis juillet 2009, il y a l'Haiti Integrated Finance for Value Chains and Enterprises (Haiti HIFIVE : 34,4 million de dollars américains).

En même temps, le succès des coopératives a remis en cause la crainte des banques à desservir la population pauvre et rurale. A partir de la commercialisation de la microfinance en Haïti, on a vu arriver petit à petit les banques commerciales sur le marché microfinancier. Dès 1996, les banques traditionnelles ont commencé à définir ce type de service. Au lendemain de l'an

2000, pratiquement toutes les grandes banques du pays ont un département de services microfinanciers (Tableau 1).

**Tableau 1. Arrivée des banques commerciales haïtiennes dans le secteur de la microfinance**

Nom de la banque	Sigle	Debut en Microfinance	Programme de microfinance
Banque de l'Union Haïtienne	BUH	1996	Kredi Popilè
Banque Intercontinentale de Commerce S.A.	BIDC	1996 (racheté en 1999)	-----
Unibank S.A.	Unibank	1999	Micro Crédit National (MCN)
Société Générale de Banque	Sogebank	2000	Sogesol
Banque Populaire Haïtienne	BPH	2002	Kredi Pou Tout Moun
Capital Bank	Capital Bank	2003	Micro Credit Capital (MCC)

Source : Synergies, bulletin numéro 15 du Bureau des Mines et de l'Energie (en ligne).

Du côté des coopératives d'une part, l'assistance internationale a permis de professionnaliser un certain nombre d'OMF. Dans la branche non-coopérative d'autre part, l'arrivée des banques qui étaient déjà des professionnels du crédit et l'extension géographique de la Fondation Kole Zepol (Fonkoze) qui s'est imposée comme leader dans la prestation de microcrédit ont permis de professionnaliser le secteur de la microfinance haïtienne, à partir de 1995 (39).

Tout compte fait, la situation haïtienne offre un terrain très demandeur de produits microfinanciers. Danielle Lustin avance : « compte tenu de l'importance des besoins d'investissement en Haïti et de la faiblesse des ressources propres disponibles, le secteur financier est appelé à jouer à l'avenir un rôle important dans le développement national et la lutte contre la pauvreté » (25). Elle a toutefois relativisé ses propos en soulignant que le financement des activités des pauvres est un instrument nécessaire, mais pas suffisant. Car le développement du secteur financier ne permettra pas de lever à lui seul les contraintes majeures qui pèsent sur le pays. Parmi elles, il y a les contraintes institutionnelles. Celles-ci se sont vite fait sentir dans la vague créée par la libéralisation financière. En effet, cette libéralisation, a eu un côté pervers, dans la mesure où elle a favorisé le développement des caisses d'investissements et de placement (CIP) dont la faillite en 2000-2002 a mis à mal tout le secteur de la microfinance en Haïti.

### ***La crise des coopératives d'investissement et de placement***

Malgré le développement de la microfinance entre 1995 et 2001, le secteur a souffert du déficit de développement institutionnel du pays. Aussi, à partir de la fin de l'an 2000, le développement spectaculaire de fausses coopératives a engendré une crise sans précédent dans la finance haïtienne.

La faillite en chaîne des coopératives dite de 10% a mis à nu la faiblesse institutionnelle du secteur de la microfinance haïtienne. La conséquence de la faillite de ces organisations a affecté l'ensemble de la finance nationale et a forcé les responsables à réformer – en partie – le secteur microfinancier national.

### *L'euphorie coopérative et la fin du premier cycle de l'économie coopérative en Haïti*

L'euphorie créée par l'appel de l'Etat haïtien à une économie coopérative et solidaire a profité à une classe d'investisseurs ayant trompé la vigilance de la population. Il y eut une vague de nouvelles structures de crédit-épargne proposant une rémunération de l'épargne de 10% à 12% par mois aux déposants. Ces structures se promouvaient sous l'enseigne de « coopératives », mais étaient en réalité des caisses d'investissement et de placement (CIP). A la surprise de tous les acteurs financiers traditionnels, des coopératives pyramidales nouvellement créées ont promis et commencé à verser 10% à 12% d'intérêt mensuel aux déposants. Ces derniers pris par la tentation ont investi des montants importants dans les CIP, leur servant d'intermédiaires de spéculation financière dans un marché non régulé, essentiellement marqué par le vide institutionnel (30).

Dans le rapport du PNUD, nous observons la suspicion émise concernant ces organisations en ces termes : « ...les coopératives financières qui n'ont pas cessé de faire parler d'elles depuis quelque temps. Et pour cause, elles affichent des taux de rentabilité particulièrement élevés, une agressivité sans précédent et des taux d'intérêt rémunérateurs surprenants. On se pose des questions avec raison, car on arrive difficilement à comprendre tant de rentabilité, alors que cela ne se voit nulle part ailleurs dans le monde ! (...). Conquête? Danger? L'avenir le dira, mais le lecteur prendra soin de garder un esprit critique vis-à-vis de ces institutions qui n'ont pas encore reçu toute l'acceptation de ceux qui sont imbus des règles de l'art en matière de gestion financière des actifs privés » (34). A la suite d'une collecte monstrueuse devant toute l'indifférence de l'Etat, à partir de 2001, certaines CIP commençaient à expérimenter des difficultés à payer les 10% d'intérêt mensuel promis. Par exemple, « Cœurs Unis Coopératives » a fait faillite avec, à elle seule, 66 392 550 HTG soit l'équivalent de 1,8 millions de dollars américains en 2002. Puis, pendant une courte période, les plus grandes CIP ont annoncé leur faillite, suivie de la fuite des dirigeants. C'était entre 2000 et 2002. Durant cette période, le nombre d'OMF est passé d'environ 370 en 1999 à moins de 100 en l'an 2002 (6, 9). Les associations des sociétaires victimes de ce vol organisé (la Coordination Nationale des Sociétaires Victimes des Coopératives : CONASOVIC ; et l'association nationale des femmes victimes des coopératives : ANFVC) n'ont jusqu'à présent pas pu avoir le remboursement complet des milliers d'individus appauvris par cette situation de désordre institutionnel. Parmi les principales conséquences de cette crise, il y a la crise de confiance du secteur microfinancier en général, la décapitalisation des ménages, crise de remboursement pour les organisations de microfinance classique dont les clients ont prêté pour investir dans les CIP disparus.

### *Les conséquences de la faillite des CIP sur la microfinance haïtienne*

Nous pouvons relever deux types de conséquences de la faillite des CIP : des conséquences financières et des conséquences institutionnelles. Du point de vue financier, les conséquences ont été doubles. D'abord, il y a eu une décapitalisation des organisations financières nationales régulières. Car l'euphorie créée par les CIP a amené une partie de la population à s'endetter pour investir dans les CIP. Ensuite, à l'effondrement de celles-ci, les financeurs officiels ont été indirectement affectés. Enfin, les OMF ont été touchées dans leur crédibilité, car la population a développé une certaine méfiance auprès des coopératives, ce qui a affecté directement l'ensemble de la branche coopérative nationale. Celle-ci a dû attendre plusieurs années avant de reconquérir la confiance de la population décapitalisée par les CIP disparus.

Au niveau institutionnel, cette situation a conduit les autorités financières et étatiques à légiférer dans l'empressement sur le fonctionnement des coopératives. Cette première crise de



la microfinance haïtienne montre bien, comme l'ont argumenté les spécialistes du CGAP, que malgré les expériences infructueuses des gouvernements en matière de provision de crédit aux populations, ils ont un rôle à jouer dans le développement de la microfinance (5). S'il est bien conçu, ce rôle peut contribuer à rendre la microfinance plus inclusive, argumentent Duflo et Imboden (5). Dans le cas d'Haïti, malheureusement, depuis la mise en place de ce cadre légal, le sous-secteur de la microfinance coopérative reste peu encadré par les autorités. Il existe un nombre élevé d'OMF non reconnues par les autorités. Il se pose conséquemment, un problème de visibilité du secteur, dû au fait de l'indisponibilité des informations y relatives.

En matière de régulation, tout est encore à faire pour la branche non-coopérative de la microfinance en Haïti. Le seul cadre de régulation existant émane des fédérations qui essayent d'organiser le fonctionnement de leurs membres. Les propositions de Lois en cours d'étude viennent de ces mêmes fédérations. Autant dire que les acteurs sont conscients du vide institutionnel et expriment une certaine demande en ce sens afin d'être plus reconnus. Mais en attendant, la faiblesse des institutions de l'Etat laisse libre cours à des fonctionnements arbitraires. C'est le cas d'un nombre important d'OMF qui fonctionnent selon leurs propres règles et ne sont pas supervisées. Or, nous avons vu dans les travaux historiques de Guinnane et Seibel que le cadre institutionnel et en particulier les mécanismes de supervision jouent un rôle-clé dans le développement du secteur de la microfinance (15, 38).

C'est à l'issue de cette faillite, qu'un vrai cap allait être franchi dans le développement de la microfinance dans le pays. Les acteurs officiels semblaient intéressés à combler le vide institutionnel qui caractérisait ce secteur.

### ***La nouvelle phase d'expansion de la microfinance haïtienne***

La faillite des CIP a épuré en quelque sorte le secteur de la microfinance. Les banques et les (vraies) coopératives ont retrouvé un marché moins concurrentiel. Parallèlement, les sociétaires victimes des CIP s'en sont pris aux gouvernements. Rassemblés en associations, CONASOVIC et ANFVC, elles continuent encore à réclamer justice et réparation. Une demande de régulation s'est formulée et le législateur a voté une loi dans l'empressement. Ces efforts institutionnels et la réaffirmation des organisations aidées par l'international ont marqué la deuxième phase d'expansion de la microfinance haïtienne.

### ***La loi des CEC et le début d'un nouveau cycle dans la microfinance haïtienne***

L'urgence a primé et le Parlement a voté le 26 juin 2002 une Loi sur les coopératives. Cette Loi, publiée le 10 juillet 2002, a institué les conditions dans lesquelles devraient fonctionner les caisses d'épargne et de crédit (CEC). Elle a aussi établi le conseil national des coopératives (CNC) comme organisme de tutelle pour les coopératives et a mis celles-ci sous la surveillance de la Banque Centrale. Il faut dire que dans cette étape d'évolution institutionnelle, les organisations fédératrices des OMF de type coopératif ont joué un rôle particulier au côté du gouvernement. En effet, les fédérations (ou faïtières) représentent les OMF auprès du gouvernement, luttent en faveur de la standardisation et apportent des services de formation et d'audit à leurs membres (41).

Cette loi, visant à remédier à la débâcle des CIP et à empêcher sa répétition, n'a malheureusement pas concerné les OMF non-coopératives. Celles-ci fonctionnent jusqu'à présent selon des règles éparées, selon leur typologie (Tableau 2).

**Tableau 2. Typologies et cadres de régulation des OMF en Haïti**

Branches de microfinance	Type d'OMF	Cadre de réglementation	Entités de tutelle
Coopératives	CEC	Loi du 22 juillet 2002	CNC / DIGCP
Non-Coopératives	Banques	Loi bancaire / décret du 14 novembre 1980	BRH
	Associations	Loi sur les associations	MAST
	ONG	Décret du 14 septembre 1989	MPCE
	Société de droit privé	Code de commerce	MEF

Le conseil national des coopératives (CNC) est doté d'une mission comportant trois axes prioritaires, selon son directeur, à savoir : la promotion des coopératives, la formation à tous les niveaux, et la supervision. Selon le directeur du CNC, la priorité est de s'assurer que toutes les coopératives d'épargne et de crédit sont autorisées à fonctionner au regard de la loi du 26 juin 2002. En réalité, seules quelques grandes structures coopératives ont bien voulu suivre cette procédure. Le CNC, quant à lui, n'est pas doté de levier institutionnel suffisamment fort pour influencer les CEC irrégulières.

C'est en vertu de cette même priorité et pour remplir la mission du troisième axe que la banque centrale (BRH) a créé la direction de l'inspection générale des caisses populaires (DIGCP). Théoriquement, la Mission de la DIGCP consiste à : 1) Superviser et contrôler les Caisses d'Épargne et de Crédit et les fédérations de caisses d'épargne et de crédit (FCEC) régulièrement constituées aux termes de la loi du 10 Juillet 2002 ; 2) Emettre des normes devant être respectées par les caisses populaires ; 3) Veiller au respect de la loi régissant le secteur des caisses d'épargne et de crédit.

Insuffisante et sans *enforcement*, cette production institutionnelle légale visant les CEC n'a, depuis plus de sept ans, pas permis de recenser les différentes OMF coopératives du pays. L'adhésion des CEC au respect des institutions du gouvernement est faite quasiment sur une base de volontariat sinon de recherche de légitimité auprès des financeurs. La production institutionnelle cristallisée dans la loi sur les CEC apparaît plus comme une réponse circonstanciée à l'agitation des différents acteurs de la société civile après les faillites de 2000-2002 que comme une logique de production institutionnelle continue de la part de l'Etat.

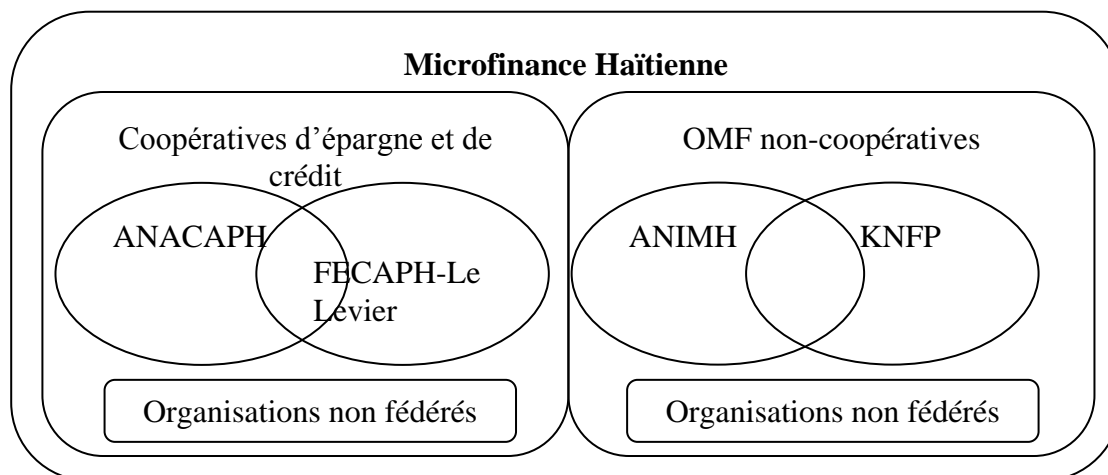
Concernant la branche non-coopérative, le problème institutionnel demeure entier. Le CNC et la DIGCP n'ont pas pour mission formelle d'intervenir auprès des organisations microfinancières de type non-coopératif. Pourtant, celles-ci sont plus nombreuses et disposent d'un portefeuille financier bien plus élevé que les coopératives. Aussi, la lacune institutionnelle persiste à la fois dans le secteur et dans le cadrage institutionnel légal, alors que les acteurs organisationnels (les OMF non-coopératives) essaient eux-mêmes d'établir conjointement un cadre de fonctionnement. C'est particulièrement le cas des OMF de type non-coopératif regroupées à l'ANIMH et aidées par l'AFD.

#### *La confirmation de la structuration du secteur microfinancier haïtien*

Avec l'aide de l'USAID (Haïti MSME et Haïti HIFIVE), de l'Union Européenne (Programme de renforcement intégré du milieu des affaires, PRIMA, Budget 10,4 millions d'euros) et de l'AFD (projet à l'endroit d'ANIMH et BRH, 2007-2010, budget : 2 millions d'euros), entre autres, le secteur microfinancier national s'est structuré tant du côté des coopératives que des OMF non-coopératives. Par exemple, l'assistance de l'USAID à travers le DAI/FINNET a

contribué à la mise en place d'un début de standardisation pour les coopératives (7). L'assistance de l'AFD a permis à l'ANIMH de rédiger une proposition de loi présentée au Parlement avec le partenariat du KNFP. La structuration fédérative du secteur microfinancier haïtien peut se présenter comme illustrée dans la figure 1 :

**Figure 1. Structuration fédérative du secteur de la microfinance haïtienne**



La branche coopérative est fédérée par l'ANACAPH et la FECAPH-Le Levier qui est une caisse des caisses. La plupart des membres de Le Levier sont aussi membres de l'ANACAPH. La branche non-coopérative est représentée par deux organisations haïtiennes à savoir le KNFP fondé en 1998 et l'ANIMH créée le 14 novembre 2002. Ces deux organisations fédératrices disposent chacune d'un centre de formation pour les cadres des OMF. Elles fédèrent à peu près les mêmes OMF. Le recensement 2006/2007 subdivise les OMF non-coopératives haïtiennes en quatre catégories : les ONG ayant pour vocation de réaliser l'intermédiation financière, les Associations, les Fondations, les Sociétés privées émanant de banques privées à vocation commerciale (44). Des structures purement informelles à fonctionnement associatif ont été greffées à ces catégories. Ce sont : les Organisations communautaires de base, les Banques communautaires et les mutuelles de solidarité.

Le recensement 2006/2007 présente la structuration du secteur de la microfinance en Haïti comme un système à plusieurs niveaux (Tableau 3). A chaque niveau interviennent des acteurs différents avec des rôles différents. Le système d'intermédiation fait intervenir à la fois des acteurs nationaux et internationaux. D'où un maillage institutionnel complexe, n'ayant pas nécessairement pour origine le milieu bénéficiaire. C'est pourquoi, nous avons relevé un certain nombre de problèmes en termes de compatibilité institutionnelle. En fait, comme le dit Anaïs Périlleux, « L'évolution de la structure de l'organisation avec le développement d'un réseau à plusieurs niveaux peut également créer un fossé entre les membres des caisses de base et les niveaux supérieurs » (32).

**Tableau 3. Structuration globale du secteur de la microfinance en Haïti**

Types/Appellations	Rôles	
DID/ACDI, Union Européenne, USAID, Banque Mondiale, FIDA, Coopération Allemande, BID, Plan International, AFD, AECID, C	Bailleurs de fonds internationaux Projets et Programme d'assistance aux OMF	
Grossistes (FDI, SOFIHDES)	Grossistes recevant des fonds nationaux et internationaux et faisant des prêts en gros à des OMF (dites opérateurs)	
CNC, DIGCP/BRH	Régulation, supervision	
ANACAPH, FENACAPH-Le Levier, KNFP, ANIMH,	Faïtières/Encadrement technique, recherche de fonds Formations, lobbying	
FDI (Fonds de Développement Industriel) FAES (Fonds d'assistance économique et sociale) SOFIHDES (Fonds d'Innovation pour la microfinance)	Bailleurs de fonds nationaux  Ou Gestionnaires nationaux de fonds internationaux (grossistes)	
Opérateurs	Détaillants faisant des sous-prêts à des individus ou des micro-entreprises	
Les OMF	CEC	192 caisses populaires
	Non-CEC	20 ONG/Fondations/Associations
		9 Filiales/Satellites/Unités spécialisées de banques commerciales

Source : USAID (44). \* AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Sur toute la décennie 2000-2010, la structuration du secteur de microfinance en Haïti s'est mise en place. Cependant le contexte sociopolitique du pays a de très forts impacts sur le processus. La fédération nationale des caisses populaires (FECAPH-Le Levier) et l'Association nationale des caisses populaires haïtiennes (ANACAPH) se présentent comme les représentants de la branche coopérative tandis que le Konsèy Nasyonan Finansman Popilè (KNFP) et l'association nationale des Institutions de Microfinance Haïtiennes (ANIMH) se font porte-paroles des OMF non-coopératives.

Ces quatre faïtières servent assez souvent d'intermédiaires entre leurs OMF membres et les bailleurs nationaux et internationaux. Parmi les bailleurs nationaux, il y a le fonds de développement industriel (FDI) et le fonds d'assistance économique et sociale (FAES).

Il n'y a pas d'uniformité institutionnelle au sein des OMF de type non-coopératif. Selon leurs statuts, les OMF non-coopératives sont enregistrées soit aux Affaires Sociales (Associations, Fondations), soit au Ministère de la Coopération Externe (ONG) soit à la Banque Centrale (Banques, Filiales de Banques). Au sein de l'environnement national, les OMF se sont donc partagé le marché microfinancier en deux parties entre lesquelles les bénéficiaires essayent de jongler. Il n'est pas interdit aux microentrepreneurs de combiner deux crédits issus des deux branches de la microfinance.

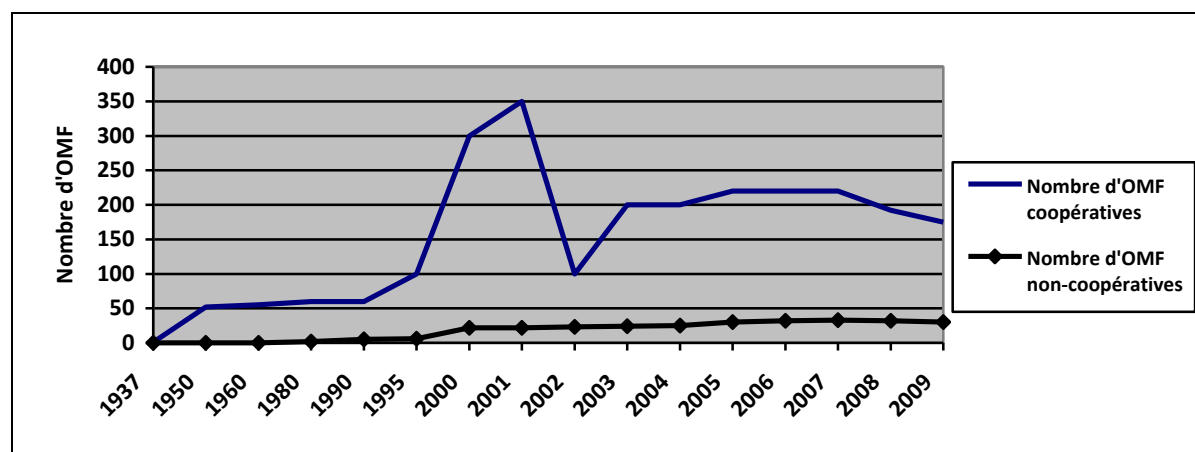
A l'heure actuelle, la microfinance est aujourd'hui le vecteur essentiel du financement dans le milieu rural haïtien et un acteur majeur dans la vie économique nationale. Les banques commerciales, dont seulement quelques unes sont implantées en province, sont peu

nombreuses à se tourner vers le milieu rural, tandis que les OMF se multiplient et que l'Etat laisse libre court au développement du secteur de la microfinance. Celui-ci s'autonomise avec l'aide des organisations internationales comme l'USAID, l'ACDI, la BID, etc. En matière de type de services fournis par les OMF, on peut dire que si toutes les formes de microfinance existent en Haïti, il est mentionné que les opérations actuelles se concentrent largement sur le micro-crédit, alors que relativement peu d'efforts ont été investis dans la promotion de l'épargne (1).

Malgré la diversification progressive des services, les OMF allouent jusqu'à présent peu de fonds à la formation des emprunteurs. Or, il est assez documenté que les capacités managériales sont particulièrement importantes pour la réussite des bénéficiaires de la microfinance. Ces capacités, contrairement à ce que défend Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix en raison de son action dans le cadre de la microfinance), ne sont pas systématiquement possédées par les pauvres emprunteurs de la microfinance (19).

Néanmoins, le développement du secteur microfinancier continue sa croissance et prendra certainement une place plus importante dans l'économie nationale. Bientôt, les autorités financières seront forcées de comptabiliser la microfinance dans les statistiques monétaires nationales. Si l'on regarde la figure 2, on voit bien que la progression du secteur mérite l'attention.

**Figure 2. Evolution du nombre d'organisations de microfinance en Haïti**



Sources multiples.

Le nombre de bénéficiaires et l'importance du montant de crédit pourraient encore mieux renseigner sur l'expansion du secteur de la microfinance en Haïti. Cependant, celui-ci souffre d'une harmonisation des données disponibles. Les informations disponibles ne sont généralement pas exhaustives et sont souvent issues d'estimations ou d'inférences à partir d'échantillons d'études. Alors que le sous-secteur coopératif (222 OMF) représentait 337 126 membres en 2007, les coopératives affiliées à l'ANACAPH représentaient 309 160 membres en décembre 2009 (40 OMF). La clientèle de crédit des CEC membres de l'ANACAPH représentaient 28 648 individus au 31 mars 2007. Les OMF non-coopératives affiliées à l'ANIMH représentaient une clientèle de 94 671 emprunteurs en avril 2006. Ce nombre est passé à 125 691 emprunteurs en septembre 2009.

Les activités financées par la microfinance relèvent en général du tertiaire. Au final ce qui fait la force de la microfinance est aussi la cause de sa faiblesse. Les activités microfinancées

relevant le plus souvent du petit commerce ambulant, non-imposable, d'où probablement une des limites dans les rapports du secteur avec l'Etat.

### **Conclusion**

Haïti est entré de plein pied dans la financiarisation mondiale du 20<sup>ème</sup> siècle. Cependant, l'exclusion financière marquée par la limitation sociale et géographique de la finance bancaire a laissé une grande majorité de la population en dehors du monde financier moderne. Cette population pauvre ayant fait l'objet de l'exclusion a servi de terreau pour le développement de la microfinance. Notamment, à travers son implication dans la tertiarisation informelle de l'économie haïtienne (31).

De ses débuts formels en 1937 à nos jours, la microfinance haïtienne a connu une grande expansion, notamment à partir des années 1995. Elle s'est imposée désormais comme un secteur incontournable, parvenant même à inciter les banques à réviser leurs stratégies. Dans cet article, nous avons cherché à rendre compte de cette évolution, en indiquant certains éléments-clés permettant de mieux comprendre les différentes étapes. Quatre phases sont notées dans l'histoire de ce secteur encore mal pris en compte dans les statistiques nationales. Après sa première crise survenue en 2000-2002 par la faillite des coopératives pyramidales, le développement microfinancier d'Haïti a commencé et poursuit encore sa deuxième phase d'expansion.

### **Références Bibliographiques**

1. ACIDI 2007. Lignes directrices de l'ACIDI en Matière de Microfinance, Soutien au développement de systèmes financiers inclusifs, ACIDI (Agence Canadienne de Développement International), Gatineau, Canada.
2. AHLIN, C. ET JIANG, N. 2005, Can Micro-Credit Bring Development? Department Of Economics/Vanderbilt University, Nashville, Working Paper: 05-W19.
3. ANACAPH 2007. Caisses Populaires haïtiennes, Acteur du développement humain durable, Le Courrier de L'ANACAPH, vol. 1, ANACAPH, Port-au-Prince.
4. ARMENDARIZ DE AGHION, B. AND MORDUCH, J. 2010. The Economics of Microfinance, 2<sup>nd</sup> edition, Cambridge, MIT Press.
5. CGAP 2004. Helping to Improve Donor Effectiveness in Microfinance, The Role of Governments In Microfinance, Donor Brief: 19, CGAP, Washington DC.
6. DAI/FINNET 1999. Base de Données sur les Institutions de Microfinance, Présentation des Résultats, Rapport de Décembre 1999, DAI, Port-au-Prince.
7. DAI/FINNET 2002. Microfinance Institution Standards: A Tool for Improving Performance, DAI/FINNET Technical Note 2, DAI, Port-au-Prince.
8. DAI/FINNET 2003. Présentation de l'Offre de Microfinance en Haïti, Rapport d'Avril 2003, DAI, Port-au-Prince.
9. DAI/FINNET 2005. Base de Données sur les Institutions de Microfinance, Présentation des Résultats, Rapport de juin 2005, DAI, Port-au-Prince.

10. DEVELTERE, P., ET FONTENEAU, B. 2003. Création d'emploi et protection sociale en Haïti : l'apport de l'économie sociale dans un contexte d'Etat Néant, Hoger Instituut voor de Arbeid, Papier présenté à la conférence internationale « Le Sud et le Nord dans la Mondialisation. Quelle alternative ? », Université du Québec en Outaouais, 24-25 septembre, Outaouais, Canada.
11. FERRARY, M. 2006. Microfinance et lutte contre l'exclusion, Du contrat formel de financement au contrat implicite desocialisation. *Sociologies Pratiques* 2(13) : 61-76.
12. FISCHER, G. AND GHATAK, M. 2010. Spanning the Chasm: Uniting Theory and Empirics in Microfinance Research. Pages 1-17. In: *Handbook of Microfinance*. Armendariz de Aghion, B and Labie, M. eds, World Scientific Publishing, London.
13. FISCHER, T. AND SRIRAM, M. S. 2002. *Beyond Micro-Credit, Putting Development Back into Micro-Finance*, Vistaar Publications, New Delhi.
14. GUERIN, I. ET AL. 2007. Microfinance : effets mitigés sur la lutte contre la pauvreté. *Annuaire Suisse de politique de développement* 26(2): 103-119.
15. GUINNANE, T. W. 2009. New law for new enterprises: the development of cooperative law in Germany, 1867-1889. Working Paper, Department of Economics, Yale University.
16. GULLI, H. 1998. *Microfinance and Poverty: Questioning the Conventional Wisdom*. Inter-American Development Bank, Washington, D.C.
17. HODGSON, G. M. 2009. Institutional Economics into the Twenty-First Century. *Studi e Note di Economia*, XIV(1): 3-26.
18. HUDON, M. 2008. Norms and values of the Various Microfinance Institutions. *International Journal of Social Economics* 35(1/2): 35-48.
19. KARNANI, A. 2008. Help, Don't Romanticize, the Poor. *Business Strategy Review* 19(2): 48-53.
20. KARNANI, A. 2009. Romanticizing the Poor. *Stanford Social Innovation Review* 7(1): 38-43.
21. KNFP 2006. *Pour un financement du développement rural : situation et perspectives en Haïti*. KNFP, Port-au-Prince.
22. LABIE, M. 2009. Microfinance : évolution du secteur, diversification de produits et gouvernance. *Reflets et Perspectives* 48(3): 5-6.
23. LEDGERWOOD, J. 1999. *Microfinance handbook: an institutional and financial perspective*. World Bank Publications, Washington DC.
24. LUNDAHL, M., SILIE, R. 1998. Economic Reform in Haiti: Past Failures and Future Success? *Comparative Economic Studies* 40(1): 43-71.

25. LUSTIN, D. 2005. La micro-finance et son rôle potentiel dans l'allègement de la pauvreté et le développement en Haïti, Rapport de la CEPALC (Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes), Port-au-Prince.
26. MICROFINANCE CENTRE 2007. De l'exclusion à l'inclusion via la microfinance, Questions critiques. Résumé global du rapport du projet « De l'exclusion à l'inclusion via la microfinance », <http://www.mfc.org.pl/>.
27. NORTH, C. D. 2005. Le processus du développement économique. Traduction de Understanding the Process of Economic Change, Princeton University Press [2005] par Michel Le Séac'h. Editions d'Organisations, Paris.
28. OSTROM, E. 1986. An Agenda for the Dtdy of Institutions. Public Choice 48(1): 3-25.
29. PATHAK, D. C. AND PANT, S. K. 2008. Micro Finance Matter...! Impact Evaluation of SGSY: A Case Study of Jaunpur District in Micro Finance and Poverty Eradication. In: Indian and Global Experiences. Lazar D. and Palanichamy, P. eds. New Century Publishers, New Delhi.
30. PAUL, B. 2011. Le capital institutionnel dans l'analyse du changement économique et social : Application dans le secteur de la microfinance en Haïti, thèse de doctorat ès science économique, Université Montpellier 1, en cotutelle avec l'Université d'Etat d'Haïti, Montpellier.
31. PAUL, B., DAMEUS, A., GARRABE, M. 2011. La tertiarisation de l'économie haïtienne, *Revue d'Etudes Caribéennes*, vol. 16, [en ligne] *Études caribéennes* [En ligne], 16 | 2011, mis en ligne le 20 mai 2011, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/4728>.
32. PERILLEUX, A. 2009. La gouvernance des coopératives d'épargne et de crédit en microfinance : un enjeu de taille. *Reflets et perspectives de la vie économique* 48(3): 51-60.
33. PIC, E. 2008. La contribution des mutuelles de solidarité à l'inclusion financière des ménages ruraux haïtiens. Université catholique de Lille, Lille.
34. PNUD 2001. Situation économique et sociale d'Haïti. PNUD Haïti, Port-au-Prince.
35. Poulin, R. 1983. Analyse de la demande effective de prêts du BCA, DAI, Port-au-Prince.
36. RUTHERFORD, S. 2002. Comment les pauvres gèrent leur argent. Titre original : The Poor and Their Money. Karthala, Paris.
37. SCHULLER, M. 2007. Seeing Like a "Failed" NGO: Globalization's Impacts on State and Civil Society in Haiti. *Political and Legal Anthropology Review* 30(1): 67-89.
38. SEIBEL, H. D. 2004. What Matters in Rural and Microfinance. Working Paper, Development Research Center, University of Cologne.
39. TUCKER, M. AND TELLIS, W. 2005. Microfinance Institutions in Transition: Fonkoze in Haiti Moves toward Regulated Bank Status. *Journal of Microfinance* 7(2): 101-125.



40. UNCDF 1997. Microfinance Assesment Report for Haiti, Port-au-Prince, UNDP Microfinance. PNUD Haïti, Port-au-Prince.
41. UNCDF 2003. Haiti Companion Report, UNCDF Microfinance Programme Impact Assessment. UNCDF, Port-au-Prince.
42. UNCDF 2006. Building Inclusive Financial Sectors for Development. Executive Summary, United Nations, New York.
43. USAID 2007. Support to Haiti's Microfinance, Small and Medium Enterprises Sector: Annual Report: July 20/2006 – september 30/2007, Haiti-MSME, Port-au-Prince.
44. USAID 2008a. Recensement sur l'industrie de la microfinance haïtienne 2006/2007. Haiti-MSME, Port-au-Prince.
45. USAID 2008b. Mapping Microfinancial Points of Service in Haiti: Data Analysis. DAI/Haiti-MSME, Port-au-Prince.
46. USAID 2008c. Directoire des institutions de microfinance haïtiennes : Introduction du secteur de la microfinance haïtien. Haiti-MSME, Port-au-Prince.